





# Bordereau de signature

## ARR2018\_0071



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	03/05/2018	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	03/05/2018	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2018-05-03)	

Dossier de type : ACTES\_MAIRIE // arrete\_mairie

# VILLE DE NOISIEL

DIRECTION GENERALE DES SERVICES/SERVICE ADMINISTRATION GENERALE

REF : SL

ARR2018\_ 0071

## ARRETE

**OBJET : DELEGATION DANS LES FONCTIONS D'OFFICIER DE L'ETAT-CIVIL ET DE SIGNATURE A UN AGENT COMMUNAL**

Le Maire de la Ville de NOISIEL,

**VU** l'article L2122-30 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux légalisations de signature,

**VU** l'article R.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, permettant au Maire sous sa surveillance et sa responsabilité et l'absence ou en empêchement de ses adjoints de donner délégation de signature, à un ou plusieurs agents communaux,

**VU** l'article R.2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, permettant au Maire de déléguer sous son contrôle et sa responsabilité, à un ou plusieurs fonctionnaires titulaires de la commune les fonctions qu'il exerce en tant qu'officier de l'état civil,

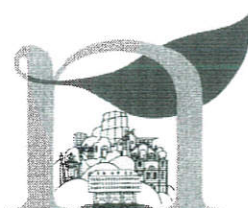
**CONSIDÉRANT** qu'à la suite de l'élection du Maire en date du 10 novembre 2017, il convient de définir les délégations de signatures,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu dans l'intérêt du service d'attribuer les délégations de fonction et de signature autorisées par les textes susvisés,

## ARRETE

**ARTICLE 1** : Délégation dans les fonctions d'officier de l'état-civil est donnée à Madame Lucie PATTÉ, Adjoint Administratif, pour :

- Toutes les fonctions d'Officier d'Etat Civil à l'exception de celles prévues à l'Article 75 du Code Civil relatif aux actes de mariages et de l'Article 515-1 du Code Civil relatif aux contrats de Pacte Civil de Solidarité (PACS)
- La délivrance de toutes copies et extraits, quelle que soit la nature des actes
- La mise en œuvre de la procédure de vérification prévue par les dispositions du titre III du décret N°62-921 du 3 août 1962



# VILLE DE NOISIEL

Suite de l'arrêté N°ARR2018\_

0071

Portant sur délégation dans les fonctions d'officier de l'état-civil et de signature à un agent communal(2)

**ARTICLE 2** : Délégation de signature est donnée à Madame Lucie PATTÉ, Adjoint Administratif, pour :

- la légalisation de signature apposée par un administré.

**ARTICLE 3** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Préfète de Seine et Marne,
- Monsieur le Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de MEAUX,
- Madame la Comptable Public de Marne la Vallée,
- A l'intéressée.

Ils sont chargés, chacun pour ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

**ARTICLE 5** : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 02 MAI 2018

Le Maire



Mathieu Viskovic

Transmis au représentant de l'Etat le	03 MAI 2018
Affiché le	03 MAI 2018
Notifié le	03 MAI 2018
Publié le	03 MAI 2018

